Terrebonne
Une histoire de vie

Le 11 avril 2025

Objet : Nouvelle subvention pour l'installation de clapets antiretour et de pompes à puisard sur le territoire de la Ville de Terrebonne

---

Bonjour,

La Ville de Terrebonne a lancé un nouveau programme d'aide financière pour le remplacement ou la mise aux normes de clapets antiretour, de pompes à puisard et de batteries alimentant une pompe à puisard. Ce programme vise à améliorer la sécurité et la résilience des habitations contre les refoulements d'égout et les inondations.

Vous recevez cette lettre afin que vous puissiez informer vos clients de cette opportunité.

Admissibilité
Les citoyens admissibles pourraient bénéficier d'une subvention pouvant atteindre un maximum de 200 $ par clapet antiretour, ainsi que 250 $ par pompe à puisard et/ou par batterie.

Il est possible de soumettre une demande pour les travaux ayant été effectués depuis le 9 août 2024.

L'installation doit être réalisée par un plombier agréé ou un professionnel certifié, titulaire d'un permis valide délivré par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

Ce programme ne vise que les demandeurs dont la propriété est située sur le territoire de la Ville de Terrebonne.

Comment faire une demande?
Il est possible de faire la demande en ligne sur le site Web de la Ville au terrebonne.ca/clapets-antiretour-pompes-puisard. Vous trouverez également sur cette page la liste des pièces justificatives à fournir lors de la demande de subvention.

Pour toute question, communiquez avec le Bureau des citoyens, au 450 961-2001. Vous pouvez aussi utiliser le formulaire qui se trouve à l'adresse **terrebonne.ca/nous-joindre**.

Merci de votre collaboration.

La Ville de Terrebonne